



Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres

Siège social : HOTEL DE LA VIE ASSOCIATIVE, 12 RUE JOSEPH CUGNOT - 79000 NIORT
Association régie par la loi de 1901 -- Site internet : www.cacds.fr

DEMANDE D'ENGAGEMENT BADMINTON Saison 2025 - 2026

Quelle équipe ? ➡	
Où joue l'équipe ? (adresse de la salle) ➡	
Quel jour (le créneau) ? ➡	
Heure du début du créneau (des matchs) ? ➡	
A quelle heure doivent se présenter les joueurs ? ➡	

Nom et Prénom du Capitaine ? ➡	
Adresse postale ➡	
Téléphone Portable ➡	
Adresse e-mail (pour l'envoi de toute communication) ➡	

Nom et Prénom du Trésorier ? (chargé du paiement des cotisations) ➡	
Adresse postale ➡	
Téléphone Portable ➡	
Adresse e-mail (pour l'envoi de la facture) ➡	

Signature du **Capitaine**

Date

--	--

Chaque adhérent reconnaît avoir pris connaissance des articles 18 et 24, alinéa 3 des règlements généraux de la C.A.C.D.S. rappelés ci-dessous, et reconnaît les accepter en signant la demande d'adhésion.

Article 18 : Conformément à l'article L 321-1 du code du sport, la C.A.C.D.S. s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile, au nom et pour le compte des membres du bureau, de ses adhérents, ainsi que de toute personne bénévole ou non participant à ses activités. Conformément à l'article L 321-4 du code du sport, la C.A.C.D.S. informe l'ensemble de ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du badminton peut les exposer. Cette information est précisée et portée à la connaissance des adhérents sur le document d'adhésion contresigné par l'ensemble des adhérents. La C.A.C.D.S. décline toute responsabilité en cas de non-respect de cet alinéa par les adhérents.

Article 24, al. 3 : Dans l'hypothèse où la loi l'y oblige, tout adhérent s'engage à posséder un certificat médical valable en début de saison. A ce titre, le capitaine ou responsable de l'équipe déclare sur l'honneur être en possession de l'ensemble des certificats médicaux déclarant apte à la pratique du badminton les joueurs et joueuses adhérents à l'association C.A.C.D.S. pour la saison. La C.A.C.D.S. n'est pas responsable de l'absence d'un certificat médical.